



**NATIONS
UNIES**



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr.
GÉNÉRALE

FCCC/SBI/2008/3
1^{er} avril 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE

Vingt-huitième session

Bonn, 4-13 juin 2008

Point 14 a) de l'ordre du jour provisoire

Questions administratives, financières et institutionnelles

Exécution du budget de l'exercice biennal 2008-2009

Exécution du budget de l'exercice biennal 2008-2009

Note du secrétariat*

Résumé

Par sa décision 13/CP.13, la Conférence des Parties a approuvé le budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009 et a prié le Secrétaire exécutif de lui faire rapport, à sa quatorzième session, sur les recettes et l'exécution du budget et de proposer tout ajustement qu'il pourrait être nécessaire d'apporter au budget-programme.

La valeur du budget de base de l'exercice biennal 2008-2009 a été considérablement amoindrie par l'affaiblissement du dollar des États-Unis. Pour que le secrétariat puisse pleinement mettre en œuvre le programme de travail prescrit, le Secrétaire exécutif devra solliciter une autorisation de dépassement budgétaire en dollars des États-Unis pour un montant qui corresponde au budget approuvé en euros (41,2 millions d'euros) selon le taux de change moyen applicable pendant cet exercice.

Les ressources nécessaires au financement, par le Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires, de l'accord conclu à Bali et d'autres activités ont entre-temps été actualisées. On trouvera également un rapport d'activité sur les efforts faits par le secrétariat en faveur d'une répartition géographique équitable et d'un équilibre entre les effectifs des deux sexes.

* Le présent document a été soumis tardivement parce qu'il a nécessité des consultations internes.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. INTRODUCTION	1 – 3	3
A. Mandat.....	1	3
B. Objet de la note.....	2	3
C. Mesures que pourrait prendre l’Organe subsidiaire de mise en œuvre	3	3
II. INCIDENCES DES FLUCTUATIONS DES TAUX DE CHANGE	4 – 14	3
III. RESSOURCES NÉCESSAIRES AU TITRE DU FONDS D’AFFECTATION SPÉCIALE POUR LES ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES ET DU FONDS D’AFFECTATION SPÉCIALE AU TITRE DE LA PARTICIPATION AU PROCESSUS DÉCOULANT DE LA CONVENTION.....	15 – 21	7
A. Fonds d’affectation spéciale pour les activités complémentaires.....	15 – 18	7
B. Fonds d’affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention.....	19 – 21	8
IV. RESSOURCES HUMAINES.....	22 – 24	8

I. Introduction

A. Mandat

1. Par sa décision 13/CP.13, la Conférence des Parties a approuvé le budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009 et a prié le Secrétaire exécutif de lui faire rapport, à sa quatorzième session, sur les recettes et l'exécution du budget, et de proposer tout ajustement qu'il pourrait être nécessaire d'apporter au budget-programme.

B. Objet de la note

2. Le présent document contient des informations sur l'effet de l'affaiblissement du dollar des États-Unis sur le budget-programme de l'exercice 2008-2009, les prévisions de dépenses révisées au titre du Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires et du Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention, et les efforts faits par le secrétariat pour parvenir à une répartition géographique équitable et à la parité des sexes au sein de son personnel. Il convient de le lire en parallèle avec le document FCCC/SBI/2008/INF.6, qui actualise les renseignements concernant l'état des contributions au 15 mai 2008.

C. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

3. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) sera invité à examiner le rapport et à recommander des projets de décision sur les questions administratives et financières, y compris les mesures propres à remédier aux conséquences défavorables des fluctuations des taux de change, pour adoption par la Conférence des Parties à sa quatorzième session et la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP) à sa quatrième session.

II. Incidences des fluctuations des taux de change

4. Conformément aux procédures financières¹, le projet de budget-programme est établi dans l'année qui précède l'exercice biennal afin de laisser à la Conférence des Parties et à la CMP suffisamment de temps pour l'examiner et l'adopter. Le budget est calculé et présenté en dollars des États-Unis, l'équivalent en euros étant indiqué sur la base d'une moyenne des taux de change officiels de l'Organisation des Nations Unies pour les trois mois précédant l'établissement du document. Les informations sur l'équivalent en euros constituent un indicateur précis du montant des ressources requises au cours de l'exercice biennal puisque la plupart des engagements du secrétariat sont en euros.

5. Lorsque le budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009 a été établi, le taux de change moyen du dollar des États-Unis par rapport à l'euro pour la période de janvier à mars 2007 était de 0,762. À sa vingt-sixième session, le SBI a recommandé un budget de 54 031 584 dollars (41 172 068 euros); ce budget a été adopté par la Conférence des Parties à sa treizième session et par la CMP à sa troisième session.

6. Le taux de change dollar-euro fixé pour les opérations de l'ONU varie petit à petit tout au long de l'année en raison d'événements indépendants de la volonté du secrétariat, de sorte qu'il est très difficile de prévoir quelle sera la tendance par la suite. Après une période de deux mois au cours de laquelle le dollar s'est affermi par rapport à l'euro, le taux de change atteignant 0,771 en février, une baisse tendancielle s'est amorcée en mars puis poursuivie tout au long de l'année jusqu'en 2008, ce dont le budget de base du secrétariat a pâti.

¹ Décision 15/CP.1, annexe I.

7. Le tableau 1 indique la valeur du budget de l'exercice biennal 2008-2009 au moment où celui-ci a été établi et en début d'exercice. Au taux de change moyen pour le premier trimestre de 2008 (0,674), la valeur en euros du budget approuvé passe de 41,2 millions à 36,4 millions d'euros, ce qui représente un écart de 4,8 millions d'euros, soit 11,6 % de moins.

**Tableau 1. Budget de base^a de l'exercice biennal 2008-2009
par objet de dépense**

Objet de dépense	A Budget approuvé (dollars)	B Budget approuvé (euros) ^b	C Valeur du budget approuvé, en mars 2008 ^c	Différence D = B - C (euros)	Variation en pourcentage
Dépenses de personnel	35 648 213	27 163 938	24 026 896	(3 137 042)	
Consultants	1 653 000	1 259 586	1 114 122	(145 464)	
Voyage en mission	1 490 848	1 136 026	1 004 832	(131 194)	
Groupes d'experts	3 009 800	2 293 468	2 028 605	(264 863)	
Dépenses générales de fonctionnement	1 880 600	1 433 017	1 267 524	(165 493)	
Fournitures et accessoires	219 416	167 195	147 886	(19 309)	
Mobilier et matériel	1 501 299	1 143 990	1 011 875	(132 115)	
Formation	248 000	188 976	167 152	(21 824)	
Contribution aux services communs	1 436 500	1 094 613	968 201	(126 412)	
Dons et contributions (GIEC ^d)	700 000	533 400	471 800	(61 600)	
Total des ressources nécessaires au titre du budget-programme	47 787 676	36 414 209	32 208 893	(4 205 315)	11,55
Dépenses d'appui aux programmes (13 %)	6 212 398	4 733 847	4 187 156	(546 691)	
Provisionnement de la réserve de trésorerie (8,3 %)	31 510	24 011	21 238	(2 773)	
Total général	54 031 584	41 172 068	36 417 287	(4 754 779)	11,55

^a Décision 13/CP.13.

^b Le taux de change retenu (1 dollar = 0,762 euro) est le taux moyen pour le premier trimestre de 2007.

^c Le taux de change retenu (1 dollar = 0,674 euro) est le taux moyen pour le premier trimestre de 2008.

^d Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

8. Le versement des traitements et indemnités du personnel, qui représentent 75 % environ du budget de base total, est particulièrement problématique. Les fonctionnaires occupant des postes permanents sont recrutés au titre de contrats d'une durée pouvant aller jusqu'à trois ans. Les traitements des agents des services généraux sont fixés en euros conformément au barème pertinent de la Commission de la fonction publique internationale². Les traitements des administrateurs sont ajustés en fonction d'un coefficient permettant de contrebalancer les fluctuations du taux de change.

9. Les statistiques des traitements pour les deux premiers mois de l'exercice biennal (voir le tableau 2) donnent une idée du problème auquel le secrétariat devra faire face au cours des vingt-deux prochains mois (de mars 2008 à décembre 2009). À la fin février 2008, le secrétariat avait dépensé 8,4 % du budget de 2008-2009 affecté aux dépenses de personnel, chiffre déjà légèrement supérieur aux dépenses prévues à ce stade de l'exercice (8,3 %). Si tous les postes avaient été pourvus dès le début de l'exercice biennal, le pourcentage aurait été bien plus élevé, ce qui donne à penser qu'il aurait été impossible de contenir les dépenses dans les limites de l'enveloppe autorisée en dollars. À supposer que le taux de change moyen du premier trimestre de 2008 (0,674) se maintienne pendant le restant de l'exercice biennal et que certains postes vacants soient pourvus en cours d'exercice, il est à prévoir que les coûts salariaux, à eux seuls, dépasseront de 4,6 millions de dollars le budget prévu pour les dépenses de personnel.

Tableau 2. Dépenses prévues au titre du budget de base pour 2008-2009 par objet de dépense
(en dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Budget approuvé ^a	Dépenses déjà engagées (février 2008)	Dépenses prévues pour 22 mois (mars 2008 à décembre 2009)	Dépenses totales	Dépenses en pourcentage du budget
Dépenses de personnel	35 648 213	2 976 192	37 238 112	40 214 304	112,8
Autres dépenses	12 139 463	1 202 454	12 297 546	13 500 000	111,2
Total	47 787 676	4 178 646	49 535 658	53 714 304	112,4
Dépenses d'appui aux programmes (13 %)	6 212 398	543 224	6 439 636	6 982 860	
Provisionnement de la réserve de la trésorerie (8,3 %)	31 510		277 850	309 360	
Total général	54 031 584	4 721 870	56 253 144	61 006 524	112,9

^a La décision 13/CP.13 ne tient pas compte des dépenses d'appui aux programmes ni de l'ajustement de la réserve de trésorerie.

10. À la lumière de la situation financière actuelle, le secrétariat entend faire preuve de prudence dans la gestion de ses ressources. Cependant, dès lors que des mesures supplémentaires sont prises pour comprimer les dépenses, sa capacité d'exécuter les activités prescrites dans le programme de travail de l'exercice biennal diminue considérablement.

² http://www.un.org/Depts/OHRM/salaries_allowances/salaries/germany.htm.

11. Pour que le secrétariat puisse mener à bien le programme de travail prescrit pour l'exercice biennal, il lui faudra l'intégralité des 41 172 068 euros prévus, soit 61 millions de dollars environ au taux de change moyen de 0,674. Compte tenu à la fois du solde des fonds reporté de l'exercice biennal précédent, des contributions indicatives pour l'exercice 2008-2009, de la contribution du gouvernement hôte et d'une estimation des recettes accessoires et du produit des intérêts, l'écart par rapport aux prévisions de dépenses sera sans doute de l'ordre de 2,3 millions de dollars (voir le tableau 3).

Tableau 3. Montant estimatif du manque à recevoir pour l'exercice biennal 2008-2009
(en dollars des États-Unis)

Solde des fonds au 31 décembre 2007	9 411 139
Contributions indicatives pour 2008-2009	50 018 623
Contribution du gouvernement hôte pour 2008-2009	2 012 961
Montant estimatif des intérêts et recettes accessoires	1 350 000
Total des recettes prévues	62 792 723
Total des dépenses (y compris 13 % de dépenses d'appui aux programmes et 8,3 % de provisionnement de la réserve de trésorerie)	61 006 524
Excédent net des recettes sur les dépenses	1 786 199
Réserve de trésorerie	(2 303 578)
Montant estimatif des arriérés de contributions au 31 décembre 2009	(2 000 000)
Montant estimatif du manque à recevoir à la fin de l'exercice biennal	(2 257 379)

12. Ce scénario suppose que 96 % des contributions indicatives seront reçues en temps voulu et que le taux de change se maintiendra au niveau moyen des trois premiers mois de l'exercice. Même selon cette hypothèse, le secrétariat ne sera pas en mesure de financer le programme de travail approuvé au moyen des ressources disponibles, à moins que le budget de base ne soit augmenté par des contributions additionnelles. Les Parties voudront peut-être envisager d'en verser, d'autant que certaines ont sans doute réalisé des économies sur le montant des contributions affecté au budget de base en raison de la dépréciation du dollar des États-Unis.

13. Il est donc proposé que le SBI recommande à la Conférence des Parties et à la CMP:

a) D'autoriser le Secrétaire exécutif à relever le montant des dépenses en dollars à un niveau équivalent au budget approuvé en euros (41 172 068 euros) et à ajuster le budget approuvé pour l'exercice biennal 2008-2009 en dollars des États-Unis en utilisant le taux de change officiel de l'ONU conformément au paragraphe 16 de la décision 13/CP.13 et à la pratique de l'ONU;

b) D'autoriser le Secrétaire exécutif à notifier aux Parties leurs contributions pour 2009 en euros, sur la base du budget approuvé en euros, ou en dollars des États-Unis au taux de change retenu lors de l'établissement du budget (0,762).

14. Le SBI voudra peut-être également engager les Parties à verser des contributions volontaires au budget de base.

III. Ressources nécessaires au titre du Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires et du Fonds d'affectation spéciale au titre de la participation au processus découlant de la Convention

A. Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires

15. Dans sa décision 13/CP.13, la Conférence des Parties a pris note du montant estimatif des ressources nécessaires au titre du Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires (19 930 187 dollars pour l'exercice biennal 2008-2009) et a invité les Parties à verser des contributions à ce fonds. La dépréciation du dollar des États-Unis signifie que le montant estimatif du financement à prévoir a augmenté en dollars, mais l'accroissement des ressources nécessaires au titre de ce fonds d'affectation spéciale résulte principalement des mandats supplémentaires confiés au secrétariat lors des sessions de Bali en vue d'exécuter des travaux non prévus dans le budget-programme de base.

16. En particulier, l'adoption du Plan d'action de Bali (décision 1/CP.13) concernant le lancement d'un vaste processus global pour permettre l'application intégrale, effective et continue de la Convention par une action concertée à long terme, dès à présent, d'ici à 2012 et au-delà, en vue de parvenir d'un commun accord à un résultat et d'adopter une décision à la quinzième session de la Conférence des Parties, a eu pour effet d'accroître considérablement les besoins en ressources du fait des activités à entreprendre aux fins de ce processus. Même si de généreuses promesses de contributions ont été faites pour financer les deux premières sessions supplémentaires mentionnées dans le plan d'action, il reste nécessaire de collecter davantage de fonds pour mettre en place l'appui fonctionnel requis et couvrir le coût des services de conférence. À ce stade, le montant additionnel requis est estimé prudemment à 8 millions de dollars pour l'exercice biennal; cette estimation pourrait être revue à la hausse s'il faut prévoir plus de deux sessions supplémentaires en 2009.

17. Le secrétariat a pu reporter des fonds pour s'atteler d'emblée à certaines tâches en 2008, mais les ressources restent très insuffisantes pour bon nombre des importantes activités prescrites à financer au moyen de contributions volontaires, notamment:

- a) Les activités liées à l'application conjointe (les besoins se montent actuellement à 2,3 millions de dollars);
- b) Les activités de communication et d'information (2 millions de dollars);
- c) L'appui à l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Parties non visées à l'annexe I) (700 000 dollars);
- d) La mise en place et la gestion de la base de données servant à la compilation et la comptabilisation annuelles (1,2 million de dollars);
- e) La mise au point d'un logiciel et l'appui connexe pour la compilation des inventaires de gaz à effet de serre, les observations à traiter et l'interface de données (1,1 million de dollars);
- f) Les processus d'examen par des experts au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto (400 000 dollars);

- g) L'appui au programme de travail du Groupe d'experts du transfert de technologies (700 000 dollars) et du Groupe d'experts des pays les moins avancés (700 000 dollars);
- h) Le renforcement des capacités des pays en développement (650 000 dollars);
- i) Les activités liées à l'adaptation (500 000 dollars).

18. L'énumération ci-dessus n'est pas une liste exhaustive de toutes les activités qui nécessitent un financement pour l'exercice en cours. Des lettres d'appel de fonds, soulignant combien il importe de verser des contributions en temps opportun pour que les activités prescrites puissent se poursuivre normalement, seront envoyées en avril 2008. Les Parties devraient également noter que des fonds supplémentaires pourraient s'avérer nécessaires pour ces activités si des mandats additionnels sont attribués au cours de l'exercice.

B. Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention

19. Également dans la décision 13/CP.13, la Conférence des Parties a pris note du montant estimatif du financement nécessaire au titre du Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention (5 650 000 dollars pour l'exercice biennal 2008-2009), et a invité les Parties à verser des contributions à ce fonds.

20. L'adoption du Plan d'action de Bali a également eu des incidences sur les ressources nécessaires au titre de ce fonds, puisqu'il faudra prévoir 4 millions de dollars de plus pour fournir un appui financier aux Parties remplissant les conditions requises de façon à leur permettre d'assister aux quatre sessions supplémentaires.

21. Même si les fonds reportés d'un exercice à l'autre couvriront les besoins immédiats liés à la première session supplémentaire de mars et avril 2008 et aux sessions des organes subsidiaires de juin 2008, il manque encore 7,2 millions de dollars environ pour assurer le financement de toutes les réunions envisagées en 2008-2009. Ces besoins seront également mis en relief dans les lettres d'appel de fonds mentionnées ci-dessus au paragraphe 18.

IV. Ressources humaines

22. Dans sa décision 13/CP.13, la Conférence des Parties a approuvé le tableau des effectifs pour l'exercice biennal 2008-2009, prévoyant 140,5 postes (88 administrateurs et 52,5 agents des services généraux) au titre du budget de base. Il est en outre prévu de financer 178 postes au moyen des recettes provenant de droits, du Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires, du Fonds de Bonn et des dépenses d'appui aux programmes (frais généraux).

23. Un recrutement est en cours pour bon nombre des postes créés au titre du Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires. Divers postes prévus dans le budget de base sont également vacants, soit par suite de mouvements de personnel, soit parce que les postes viennent d'être créés pendant l'exercice en cours. Le secrétariat saisira cette occasion pour donner suite à l'engagement qu'il a pris d'améliorer la répartition des postes entre les ressortissants de Parties visées à l'annexe I et ceux de Parties non visées à l'annexe I, et entre hommes et femmes.

24. Le Secrétaire exécutif est résolu à faire en sorte que le personnel du secrétariat de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur représente les mandants au service desquels il œuvre au niveau mondial. L'objectif est donc de parvenir, dans une première étape, à un ratio de 50:50 entre les ressortissants de Parties visées à l'annexe I et ceux de Parties non visées à l'annexe I d'ici à la fin de l'exercice en cours. Un effort analogue a également été entrepris pour améliorer l'équilibre entre les effectifs des deux sexes dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur. Cependant, la principale difficulté liée à l'expansion rapide du secrétariat a été de trouver des personnes ayant les plus hautes compétences professionnelles, tout en préservant le principe d'une répartition géographique globalement équilibrée et la parité hommes-femmes. Le tableau 4 montre les progrès réalisés au cours de l'année écoulée sur le plan de l'équilibre géographique au niveau des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur.

Tableau 4. Répartition géographique des fonctionnaires en poste dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, au 28 février 2007 et au 29 février 2008

Classe	Afrique		Asie et Pacifique		Amérique latine et Caraïbes		Europe orientale		Europe occidentale et autres États		Total	
	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008
SSG	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1
D-2	0	0	1	1	0	0	0	0	2	2	3	3
D-1	1	1	1	1	1	1	2	1	0	1	5	5
P-5	3	5	1	2	1	1	1	1	3	5	9	14
P-4	2	3	6	6	4	4	3	3	11	13	26	29
P-3	3	3	8	12	3	5	5	7	22	24	41	51
P-2	1	1	3	10	2	7	2	3	8	10	16	31
P-1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1
Total	10	13	20	32	11	18	13	15	48	57	102	135
% du total	9,8	9,6	19,6	23,7	10,8	13,3	12,7	11,1	47,1	42,2	100	100

Abréviations: SSG = Sous-Secrétaire général, D = Directeur, P = Administrateur.

25. Au cours de la même période, le pourcentage de ressortissants de Parties non visées à l'annexe I est passé de 39,2 % à 45,2 %, ce qui a porté le ratio à 45:55 contre 31:69 une année auparavant. De même, une augmentation de 4,9 % des effectifs féminins a eu pour effet de relever le ratio hommes-femmes, qui est passé de 28:72 à 33:67 durant cette période. Le tableau 5 montre l'évolution constatée sur douze mois entre février 2007 et février 2008.

Tableau 5. Répartition des fonctionnaires en poste dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur entre les Parties visées à l'annexe I et les Parties non visées à l'annexe I et répartition par sexe, au 28 février 2007 et au 29 février 2008

Classe	Ressortissants de Parties visées à l'annexe I		Ressortissants de Parties non visées à l'annexe I		Hommes		Femmes	
	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008
SSG	1	1	0	0	1	1	0	0
D-2	2	2	1	1	3	3	0	0
D-1	2	2	3	3	5	4	0	1
P-5	4	6	5	8	5	9	4	5
P-4	14	17	12	12	21	23	5	6
P-3	27	32	14	19	26	30	15	21
P-2	11	13	5	18	11	19	5	12
P-1	1	1	0	0	1	1	0	0
Total	62	74	40	61	73	90	29	45
% du total	60,8	54,8	39,2	45,2	71,6	66,7	28,4	33,3

Abréviations: SSG = Sous-Secrétaire général, D = Directeur, P = Administrateur.
